

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

21487

Déclaration de Maladie : N° P19- 0003795

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3100

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BATASSA LAYACHI Date de naissance : 01.01.1945

Adresse : ALLA MERIEM BLOC 8 N 16 CASA

Tél. : 06 63 43 66 40 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : BATASSA LAYACHI Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14 FEV 2024	01	130,00		Dr DOUTA MAMADOU Généraliste 10 Rue 32 N°31 Babatoundou Casablanca 22 9 72 77

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	14/02/2020	184785

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD.

Dr. Mohammed Jawad OUHAMMOUCH

Ex. Medecine Des FAR
Ex. Medecine Chef De La CS De Hay Hassani Berrechid
Ex. Responsable de La Commission De La Visite
Pour Permis De Conduire Délégation EL FIDA

د. محمد جواد او حموش

طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقا
لطبيب الرئيسي للدائرة الصحية الحي الحسني برشيد سابقا
الطبيب المكلف باللجنة الطبية
لمن رخصة السياقة بمعاهدة الفداء سابقا

Medecine Generale

urgence : 06.20.06.75.19

Casablanca: ١٤ FEV 2020 الدار البيضاء في:

NOM: Batna Layachi

196,50 x 2

32,60

185,00

415,30

3050

190,00

① Sepun ٥٠٢ ١٦٨ x ١٦٧ N.2

② formic acid

٣٧٧ x ٢٦

③ Prednisol

٤٩٦

④ Saffn ٢٣٠ N.2

١٠٦ x ٢٦

⑤ Venlafix ٢٩٢٣ N.4

٧٩٣ - ٧٩٣

⑥ Xyzall ٤

⑦ Aeromax

Dr. Med. Jawad OUHAMMOUCH
Médecin Généraliste
Bldc El Inani Rue 32 N° 31
Hay Mohammadi Casablanca
Tel: 0522.63.72.77

العنوان: بولوك العتي زفة 32 رقم 31 - الحي المحمدية - البيضاء الهاتف: 05.22.63.72.77

Adresse: Bloc El Inani Rue 32 N° 31 Hay Mohammadi - Casablanca Tél: 05.22.63.72.77

1847,80



Chakib Khlifine
Casablanca
Maroc
Am El Aouda
Region de Rabat



32,60

LOT 191576

EXP 06 2023

PPV 90 50

90,56

LOT: GB91040
PER: 04/2022
PPV: 185 DH 00

LOT: GB91038
PER: 04/2022
PPV: 185 DH 00

LOT: GE91038
PER: 04/2022
PPV: 185 DH 00

LOT: GB91038
PER: 11/20
PPV: 185

LOT N°:

UT. AV:

PPV:

42,00

LOT: GB91040
PER: 04/2022
PPV: 185 DH 00

LOT: GB91038
PER: 04/2022
PPV: 185 DH 00

LOT: GB91040
PER: 04/2022
PPV: 185 DH 00

LOT: GB91038
PER: 04/2022
PPV: 185 DH 00

Aeromax®
Budésonide

LOT:0036N006
PER:02/2021
PPV:190,00 dh

LOT:0036N006
PER:02/2021
PPV:190,00 dh

Budésonide

LOT : 05819005
PER : 04-2022
PPV : 196,50 DH

LOT : 05819005
PER : 04-2022
PPV : 196,50 DH

LOT: GB91040
PER: 04/2022
PPV: 185 DH 00

LOT: GB91038
PER: 04/2022
PPV: 185 DH 00

LOT: GB91040
PER: 04/2022
PPV: 185 DH 00

LOT: GB91038
PER: 04/2022
PPV: 185 DH 00